

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

Séance du 18 novembre 2002

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
Point 2: Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 23 septembre 2002	Le procès-verbal du 23 septembre 2002 est approuvé à l'unanimité (44 voix) sous réserve de la modification suivante : M. COUDERC, page 11 : M. COUDERC considère qu'il n'est pas logique de classer en priorité un poste au profit de l'UFR STAPS alors "que celle-ci a été bien dotée au niveau du redéploiement des postes " et que le rapport de l'Inspection Générale souligne bien le fait qu'il n'est pas indispensable de déployer des postes vers cette UFR.	DAG
Point 3 : Dispositif de Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)	M. le Directeur du SCUIO a présenté le dispositif de Validation des Acquis par l'Expérience pour information.	SCUIO CEVU
Point 4: Election Renouvellement d'un étudiant (et son suppléant) appartenant à l'un des trois conseils, au Bureau de l'Université, à la majorité absolue des membres en exercice	Majorité absolue requise : 31 voix Les résultats sont les suivants : Collège Usagers : Le vote a porté sur chaque titulaire et son suppléant Nombre de votants : 44 Bulletins nuls : 3 Mathieu BERNIS (titulaire) et David PIJOAN (suppléant) : 16 voix Alexis MAZURIER (titulaire) et Aurore MASSAT (suppléante) : 25 voix Les candidats n'ayant pas obtenu la majorité requise, le poste du troisième représentant étudiant au bureau de l'Université reste vacant.	DAG
Point 5 : Conventions 5-1 Convention entre l'UPS et le Ministère de la Culture et de la Communication	Approuvé par 44 voix pour	Agent Comptable Serv. Financiers DAG Service Culture
5-2 Convention de coproduction des modules constituant le programme multimédia de formation	Approuvé par 44 voix pour	M.AUBES CEVU
5-3 Convention de régularisation d'heures d'enseignement entre l'UPS et l'Université de Toulouse I (IUP « Métiers du sport », années universitaires 2000/2001 – 2001/2002)	Approuvé par 32 voix pour	UFR STAPS
5-4 Convention de mise à disposition de locaux entre l'UPS et le Syndicat Mixte pour le développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie du Sud du Tarn	Approuvé par 31 voix pour	IUT A
5-5 Convention entre l'UPS (SIUAPS) et l'Institution Sainte Marie de Nevers	Approuvé par 31 voix pour	SIUAPS
5-6 Convention d'utilisation du Hall AIGEP :		

<ul style="list-style-type: none"> - étudiants de l'UPS – MST - étudiants de l'UPS – agrégation - étudiants de l'UPS – MCP3 <p>5-7 Convention d'exploitation de la cafétéria de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques</p> <p>5-8 Convention entre l'UPS (SCD) et l'ABES : création d'un groupement de commande (droits d'accès à la base de données « Chemical Abstracts »)</p> <p>5-9 Convention entre l'UPS (SCD) et l'Université Louis Pasteur (Strasbourg) : création d'un groupement de commandes (abonnements électroniques – éditeur Springer)</p> <p>5-10 Convention d'adhésion à un groupement de commandes entre établissements d'enseignement supérieur (fourniture de carburant et de papier)</p>	<p>Approuvé par 30 voix pour</p> <p>Approuvé par 44 voix pour</p> <p>Approuvé par 32 voix pour</p> <p>Approuvé par 32 voix pour</p> <p>Point non soumis au vote. Cette convention est caduque.</p>	<p>UFR PCA</p> <p>Faculté de Pharmacie CEVU ACPT</p> <p>SCD</p> <p>SCD</p> <p>Service des Marchés</p>
<p>Point 6 : Scolarité</p> <p>Calendrier universitaire de l'UFR STAPS</p>	<p>Approuvé par 31 voix pour</p>	<p>Scolarité</p>
<p>Point 7 : Finances</p> <p>7-1 Budget 2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compte-rendu de l'examen par la Commission du Budget des propositions budgétaires des composantes - demande de création d'une structure financière nouvelle : SUMPPS - demande de création de Centres de Responsabilité - demande de création d'une destination <p>7-2 Compte-rendu des admissions en non valeur de l'année 2002</p> <p>7-3 Demande d'aide exceptionnelle d'un personnel de l'Université</p>	<p>A l'unanimité (41 voix), le Conseil d'administration refuse de voter la répartition des moyens proposés par la Commission du Budget qui s'est fondée sur une stabilité de la Dotation Globale de Financement. Etant donné les charges nouvelles incombant à l'Université, notamment engendrées par les emplois Sapin, le Conseil trouve cette proposition inacceptable. Par ailleurs, l'incertitude sur le montant de la Dotation qui sera accordée par le Ministère conforte cette décision de rejet.</p> <p>Le Conseil d'Administration adopte, par 31 voix pour, la création de l'UB 106 -SUMPPS pour l'exercice 2003.</p> <p>Le Conseil d'Administration adopte, par 31 voix pour, les modifications de structures (suppressions et créations de CR) pour l'exercice 2003.</p> <p>Le Conseil d'Administration adopte, par 31 voix pour, la création d'une destination - Opérations de dotation aux amortissements- pour l'exercice 2002</p> <p>Le Conseil d'Administration approuve par 31 voix pour, les admissions en non valeur des créances irrecouvrables pour l'exercice 2002.</p> <p>Le Conseil approuve par 31 voix pour, l'octroi d'une aide exceptionnelle sous forme de don, d'un montant de 3050.00 euros, à un personnel de l'Université.</p>	<p>Agent Comptable Sercices Financiers</p> <p>Cabinet du Président</p> <p>SCAS</p>

Le Secrétaire Général
Philippe PUECH

Le Président de l'Université
Raymond BASTIDE